



CONTRÔLE DE L'AIR DES LIEUX DE TRAVAIL

risque chimique – santé au travail – hygiène industrielle

Notre compétence reconnue par le COFRAC

Depuis juin 2015, OXYGENAIR, spécialiste de la mesure de la qualité de l'air, est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 par le Comité Français d'Accréditation (**Accréditation n° 1-5342, portée disponible sur www.cofrac.fr**) pour la réalisation d'essais d'évaluation de la qualité de l'air des lieux de travail (**domaine LAB REF 27**).

Par l'obtention de cette accréditation COFRAC, OXYGENAIR bénéficie d'une reconnaissance nationale de sa compétence technique pour la réalisation de prestations sensibles

dans le secteur de la santé au travail, et offre ainsi à ses clients une garantie de confiance sur les prélèvements en atmosphère des lieux de travail qui seront réalisés.

OXYGENAIR devient de fait autorisé à effectuer les contrôles réglementaires, notamment pour mesurer les niveaux d'exposition des salariés aux divers agents chimiques pouvant être dangereux pour la santé.



Que dit la réglementation ?

Le code du travail impose à chaque employeur de procéder de façon régulière, **par un organisme accrédité**, au mesurage de l'exposition des travailleurs exposés aux agents chimiques dangereux (ACD) et aux agents classés cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) présents dans l'atmosphère des lieux de travail.

Les agents chimiques CMR disposant d'une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) réglementaire sont soumis systématiquement à une obligation de contrôle

au moins une fois par an ou lors de tout changement susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'exposition des travailleurs.

Pour les agents chimiques dangereux non CMR disposant d'une VLEP réglementaire, un contrôle annuel ou lors de tout changement susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'exposition des travailleurs est obligatoire si les résultats de l'évaluation des risques réalisée par l'employeur révèle un risque moyen ou élevé pour la santé des travailleurs.

Quelles sont les modalités de ce contrôle réglementaire ?

	Évaluation initiale	Contrôle périodique
Nombre de prélèvements	3 campagnes de mesures sur 1 année	1 campagne de mesure tous les ans
	3 mesures par groupe d'exposition homogène (GEH) par campagne	
Durée de prélèvement	Deux périodes de référence : 8 heures et/ou 15 min	
Période de prélèvement	Journée de travail représentative de l'exposition des travailleurs	
Type de mesures	Prélèvement actif sur opérateur (ou à poste fixe si nécessaire)	

notre offre

Pour répondre à vos besoins, notre prestation comporte :

- > **L'établissement de la stratégie d'échantillonnage** comprenant l'analyse de l'évaluation des risques chimique et l'élaboration du plan d'échantillonnage répertoriant les Groupes Homogènes d'Exposition (GEH).
- > **La réalisation de prélèvements** d'agents chimiques : notamment les agents chimiques CMR 1A & 1B suivants : acétate de 2-éthoxyéthyle, acétate de 2-méthoxyéthyle, benzène, poussières de bois, chlorure de vinyle, chrome hexavalent, N,N-diméthylacétamide, diméthylformamide, 2-éthoxyéthanol, mercure, 2-méthoxyéthanol, plomb, formaldéhyde, fibres céramiques réfractaires et silice cristalline.
- > **L'établissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la VLEP** d'après des règles précises définies dans la réglementation.



En amont et en aval de ces contrôles, OXYGENAIR peut également vous assister pour la réalisation des missions suivantes :

- évaluation de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques (étape préalable nécessaire pour la réalisation de la stratégie de prélèvement),
- contrôle des installations de ventilation,
- expertise et conseil sur les causes et solutions possibles en cas de dépassement de VLEP.

3 raisons de nous choisir

notre savoir-faire

Notre équipe dispose de solides compétences et d'une forte expérience dans le domaine de la qualité de l'air et de toute la rigueur nécessaire pour vous accompagner. L'obtention de l'accréditation Cofrac permet de garantir la qualité de nos prestations en réponse aux exigences réglementaires.

notre indépendance

OXYGENAIR est un organisme indépendant tierce partie, qui n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité. Nous ne sommes liés à aucun organisme de nettoyage, de désinfection ou d'installation en ventilation.

notre réactivité

Grâce à la polyvalence de notre équipe, nous mettons à votre disposition un éventail de prestations qui sont effectuées dans les meilleurs délais. Nous réalisons sous accréditation COFRAC le prélèvement de 150 agents chimiques différents.

www.oxygenair.fr

Vos contacts :

Agence de Tours / Olivier Pétrique : olivier.petrique@oxygenair.fr T 09.81.63.23.17 / P 06.15.92.08.71

Agence de Savoie / François Tripoli : francois.tripoli@oxygenair.fr P 06.51.50.34.16